

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 7 mars 2024 Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 20 Nombre de votants : 25

N° DEL-2024-2-18

Nature de l'acte : Domaine et patrimoine Autres actes de gestion du domaine privé

OBJET:

Convention de mise à disposition d'une salle du bâtiment des Cyprès entre la Commune de **THOIRY et l'Association** MG Langues & Funfit

Pour ampliation Pour le Maire et par délégation

SEANCE DU 13 MARS 2024

Présents: Mme BÉNIER, Maire

- M. LABRANCHE, Mme JONES, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER, Mme LEON, Adjoints;
- M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER, Mme PIETRZYK, Mme DOUAI, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. BURLET, M. DE MARTEL, Mme VELASQUEZ, M. WATELET, Conseillers Municipaux.

Excusés:

- M. LAVOUE, Adjoint, a donné pouvoir à Mme JONES.
- M. JOURDA, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. REGARD-TOURNIER.

Mme LESQUERRE, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M. LABRANCHE.

Mme DUMOLLARD, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M. DESSAGNE.

Mme BONIFACIO, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M. GUIOTON.

Absents:

M. CARRY, Adjoint au Maire.

M. DE VARREUX, Conseiller Municipal.

Mme BEN YOUSSEF TAKATART, Conseillère Municipale.

M. ORSET, Conseiller Municipal

Secrétaire de séance :

Mme BECHTIGER.

Accusé de réception en préfecture 001-210104196-20240313-DEL-2024-2-18-DE Date de télétransmission : 15/03/2024 Date de réception préfecture : 15/03/2024

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu les Articles L2121-29 et L2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Article L2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Madame le Maire indique à l'assemblée que les salles associatives peuvent, dans le cadre de la gestion du domaine communal, être mises à la disposition des différents utilisateurs qui en feraient la demande pour l'exercice de leurs activités statutaires.

Madame le Maire informe l'assemblée que l'Association dénommée MG Langues & Funfit, enregistrée sous le numéro RNA W013001397, propose des activités d'enseignement (langues étrangères, aide aux devoirs pour les enfants scolarisés en primaire et au collège).

Dans le but de faciliter le développement de leurs activités, Madame le Maire propose à l'assemblée de mettre à disposition de l'association MG Langues & Funfit :

- Une salle de 31.6 m² au sein du bâtiment des Cyprès de manière exclusive telle que définie au plan en annexe 1
- selon le planning défini avec l'association et aux plages horaires définies dans la convention annexée à la présente délibération
- à titre gratuit
- pour l'exercice de ses activités à caractère éducatif, en cohérence avec les statuts qui la régissent.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient donc d'établir une convention de mise à disposition de ladite salle du 1^{er} mars 2024 au 31 Août 2027 inclus ; convention qui ne pourra être renouvelée que de manière expresse.

Seront partagés avec d'autres utilisateurs les locaux communs suivants :

- les couloirs ;
- les sanitaires.

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver les termes de la convention entre la Commune de THOIRY et l'Association MG Langues & Funfit dont un exemplaire est joint en annexe, d'une part, et de l'autoriser à la signer, d'autre part.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU SA PRESIDENTE,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE,

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition de locaux entre la Commune de THOIRY et l'Association MG Langues & Funfit,

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

FAIT A THOIRY LE 13 MARS 2

LE MAI Récusé de seption en préfecture 1001-21 1 20-20240313-DEL-2024-2-18-DE Muriel Bélévises de la ransmission - 15/03/2024

Certifiée exécutoire le 45/03/2024 Après dépôt en préfecture de Bourg-En-Bresse Et publication ou notification le 15/03/2024